

Protocole sanitaire de l'accueil de public au sein du local.

Ce que nous mettons en place :

- Le nombre d'adhérents dans l'espace du local sera limité à 14 personnes. De fait, une inscription est obligatoire et doit se faire par appel téléphonique ou par mail auprès de l'accueil administratif ou via Discord.
- Les tables, chaises et autres surfaces fréquemment touchées seront désinfectées avant et après chaque accueil.
- Nous mettons à disposition des adhérents des points d'eau en nombre suffisant, du savon ainsi que du gel ou lotion hydro-alcoolique afin de respecter le protocole sanitaire.
- Le respect des distanciations physiques ainsi que le respect des gestes protecteurs seront demandés aux adhérents.
- « Le lavage des mains (ou gel hydro-alcoolique) doit être réalisé à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi. »
- Un lavage et désinfection des objets fréquemment utilisés sera fait régulièrement (minimum une fois par jour).
- Nous proposerons un programme d'activité permettant de respecter les règles de distanciation physique ainsi que les gestes protecteurs, de ce fait, les jeux de société sont pour l'instant prohibés.
- Nous permettons la mise à disposition d'objets partagés (livre, ballons, crayons, outils informatique...) que nous désinfecterons après chaque utilisation.
- Un animateur sera nommé responsable covid-19, ce qui permettra aux adhérents d'identifier la personne à qui parler en cas de doutes, de questionnements ou toutes autres interrogations liées au coronavirus.

Ce que nous demandons à tous les adhérents :

- Si vous avez des symptômes du covid-19, merci de rester chez vous et de nous prévenir le plus rapidement possible.
- Obligation de se présenter avec un masque dans l'enceinte du CSC Tempo
- Obligation de se laver les mains à l'aide de gel hydro-alcoolique à l'entrée dans l'établissement. Ce dernier sera mis à disposition des adhérents à l'entrée et à la sortie.

Ce que nous demandons aux parents pour les accueils jeunesse :

- Les responsables légaux ainsi que les jeunes ne pourront entrer dans l'aire d'accueil uniquement s'ils portent un masque et s'ils sont autorisés à rentrer sur cet espace.
- Une prise de température avant d'emmener votre enfant au local doit être effectuée. Si elle est égale ou supérieure à 38°, nous vous prions de garder votre enfant à la maison et de nous contacter au plus vite.
- Les responsables légaux devront fournir un masque à leur enfant.
- Nous vous demanderons également de bien insister auprès de votre enfant sur les règles à respecter.
- Les jeunes devront apporter obligatoirement une gourde d'une grande contenance.

Protocole sanitaire de l'accueil de public pour les SORTIES.

Ce que nous mettons en place :

- Le nombre d'adhérents autorisés en sortie est celui que nous communiquent nos prestataires. Ainsi, ce dernier peut différer d'une sortie à l'autre. Une inscription sera nécessaire.
- Nous avons organisés nos sorties en fonction du respect des règles sanitaires, ainsi, nous privilégions toute activité en extérieur.
- Nous vous donnerons rendez-vous sur le parking lorsqu'un accueil est en cours afin d'éviter un rassemblement trop important. Idem pour le retour.
- Le respect des distanciations physiques ainsi que le respect des gestes protecteurs seront demandés aux adhérents.
- Un animateur sera nommé sur chaque sortie responsable covid-19, ce qui permettra aux jeunes d'identifier la personne à qui parler en cas de doutes, de questionnements ou toute autres interrogations liées au coronavirus.

Ce que nous demandons à tous les adhérents :

- Si vous avez des symptômes du covid-19, merci de rester chez vous et de nous prévenir le plus rapidement possible.
- Obligation de se présenter avec un masque dans l'enceinte du CSC Tempo
- Obligation de se laver les mains à l'aide de gel hydro-alcoolique à l'entrée dans l'établissement. Ce dernier sera mis à disposition des adhérents à l'entrée et à la sortie.

Ce que nous demandons aux parents des jeunes :

- Les responsables légaux ainsi que les jeunes ne pourront entrer dans l'aire d'accueil uniquement s'ils portent un masque et s'ils sont autorisés à rentrer sur cet espace.
- Une prise de température avant d'emmener votre enfant au local doit être effectuée. Si elle est égale ou supérieure à 38°, nous vous prions de garder votre enfant à la maison et de nous contacter au plus vite.
- Les responsables légaux devront fournir un masque à leur enfant.
- Nous vous demanderons également de bien insister auprès de votre enfant sur les règles à respecter.
- Lors des sorties avec prestataires, nous demanderons aux jeunes d'être extrêmement vigilants sur les règles sanitaires prévues. En effet, selon les prestataires, les dispositifs peuvent être différents.
- Les jeunes devront apporter obligatoirement une gourde d'une grande contenance.

Protocole sanitaire de l'accueil de public pour les transports en minibus.

Ce que nous mettons en place :

- Un nettoyage et désinfection du minibus sera fait après chaque utilisation.
- Nous fournissons du gel hydro-alcoolique à tous les adhérents utilisant le minibus, à la montée et à la sortie.
- Le port du masque est obligatoire pour tous (encadrants et adhérents) dans ce transport. Aucun adhérent ne sera accepté sans masque.
- Le respect des distanciations physiques ainsi que le respect des gestes protecteurs seront demandés aux adhérents dans la mesure du possible.

Ce que nous demandons à tous nos adhérents :

- Port du masque obligatoire dans le minibus

Ce que nous demandons aux responsables légaux de jeunes :

- Les responsables légaux ainsi que les jeunes ne pourront entrer dans l'aire d'accueil uniquement s'ils portent un masque et s'ils sont autorisés à rentrer sur cet espace.
- Une prise de température avant d'emmener votre enfant au local doit être effectuée. Si elle est égale ou supérieure à 38°, nous vous prions de garder votre enfant à la maison et de nous contacter au plus vite.
- Les responsables légaux devront fournir un masque à leur enfant.
- Nous vous demanderons également de bien insister auprès de votre enfant sur les règles à respecter.

Protocole sanitaire de l'accueil de public pour les bivouacs et mini-camps.

Ce que nous mettons en place :

- Nous procéderons par inscription pour tout ce qui est stage, bivouac ou mini-camps.
- Le nombre d'adhérents autorisé sera de 12 personnes maximum pour les adhérents jeunesse
- Nous mettons à disposition des adhérents des points d'eau en nombre suffisant, du savon ainsi que du gel hydro-alcoolique afin de respecter le protocole sanitaire.
- Le respect des distanciations physiques ainsi que le respect des gestes protecteurs seront demandés aux adhérents.
- « Le lavage des mains (ou gel hydro-alcoolique) doit être réalisé à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi. »
- Un lavage et désinfection des objets fréquemment utilisés sera fait régulièrement (minimum une fois par jour).
- Nous proposerons un programme d'activité permettant de respecter les règles de distanciation physique ainsi que les gestes protecteurs, ainsi, les jeux de société sont pour l'instant prohibés.
- Un animateur sera nommé sur chaque bivouac responsable covid-19, ce qui permettra aux adhérents d'identifier la personne à qui parler en cas de doutes, de questionnements ou toutes autres interrogations liées au coronavirus.
- Un kit covid-19 avec masque de rechange, gel hydro-alcoolique en profusion et thermomètre) sera obligatoire pour le référent covid-19. De ce fait, nous nous autorisons à prendre la température d'un adhérent si nous avons la moindre suspicion comme le prévoit la législation en vigueur.
- Nous éviterons au maximum de cuisiner pour les repas, de fait, nous achèterons en supermarché des sandwichs ou salades afin d'éviter qu'un grand nombre de personnes ne manipulent la nourriture.
- Lors des nuitées, nous demanderons aux adhérents (excepté pour les fratries, sororités et parents/enfants) de dormir seul dans leur tente. En effet, les règles de distanciation physique ne pouvant pas être respectées dans une tente pour deux personnes.
- Le rendez-vous de départ sera donné sur le parking afin que nous puissions respecter les gestes protecteurs.
- Nous fournirons des masques pour les adhérents participants aux bivouacs selon le protocole du ministère.
- Chaque activité que nous proposons fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard des règles en vigueur.
- Les activités sportives peuvent être organisées dans le respect des mesures d'hygiène.

Ce que nous vous demandons à tous les adhérents :

- Les adhérents doivent apporter obligatoirement une gourde d'une grande contenance.
- Lors des sorties avec prestataires, nous demanderons aux adhérents d'être extrêmement vigilants sur les règles sanitaires prévues. En effet, selon les prestataires, les dispositifs peuvent être différents.
- Le port du masque est obligatoire pour tous (encadrants et adhérents) lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

Ce que nous demandons aux parents de jeunes :

- Une prise de température avant d'emmener votre enfant au bivouac/mini-camp doit être effectuée. Si elle est égale ou supérieure à 38°, nous vous prions de garder votre enfant à la maison et de nous contacter au plus vite.

- Nous vous demanderons également de bien insister auprès de votre enfant sur les règles à respecter.